

# Construire une culture des REL : la position de l'Université de Sherbrooke

<https://doi.org/10.52358/mm.vi23.491>

Marianne Dubé, conseillère pédagogique spécialisée en ressources éducatives libres  
Université de Sherbrooke, Canada  
[marianne.dube@usherbrooke.ca](mailto:marianne.dube@usherbrooke.ca)  
<https://orcid.org/0009-0008-6601-812X>

Jean-Sébastien Dubé, coordonnateur de la veille et de la gestion des connaissances  
Université de Sherbrooke, Canada  
[jean-sebastien.dube@usherbrooke.ca](mailto:jean-sebastien.dube@usherbrooke.ca)

---

## RÉSUMÉ

Depuis 2019, l'Université de Sherbrooke (Québec, Canada) porte des projets et entreprend des actions concrètes pour engager activement sa communauté dans le développement, la promotion et l'intégration des ressources éducatives libres (REL) dans le cadre de sa mission d'enseignement. C'est en novembre 2024, dans un contexte où l'accès équitable au savoir francophone de qualité devient une préoccupation, que le conseil universitaire de l'établissement s'est positionné favorablement au sujet des REL en adoptant la Politique sur l'utilisation et la création de ressources éducatives libres (Politique 1500-052). Par des entretiens menés avec les principales parties prenantes de cette politique (étudiantes et étudiants, personnel enseignant, direction facultaire, services en soutien aux étudiants et à la formation ainsi que la direction de l'Université), l'article relate autant le processus réflexif derrière cette politique qu'il met en lumière la réception et la mobilisation d'une telle politique au sein de sa communauté. En documentant cette initiative, l'article vise à partager un cas de figure avec d'autres établissements souhaitant s'engager dans une démarche similaire, tout en contribuant à la réflexion collective sur l'avenir des REL en enseignement supérieur à travers la francophonie.

**Mots-clés :** ressources éducatives libres (REL), éducation ouverte, politique institutionnelle, gouvernance, enseignement supérieur, Université de Sherbrooke

---



## Introduction

L'une des cinq recommandations de l'UNESCO sur les ressources éducatives libres (REL) porte sur l'élaboration de politiques favorables aux REL (UNESCO, 2019). Évidemment, avec ou sans politique à ce sujet, il est fréquent d'observer des initiatives liées aux REL ou à l'éducation ouverte dans certains établissements d'enseignement. Toutefois, l'absence de politique ou de lignes directrices pourrait entraîner des risques en matière de durabilité des initiatives propres à l'éducation ouverte (REL ou pratiques éducatives ouvertes), y compris le manque d'engagement envers les ressources (Morgan *et al.*, 2021). En novembre 2024, souhaitant reconnaître les différentes initiatives relatives aux REL depuis 2019 au sein de sa communauté, tout en affirmant son engagement à prolonger cette impulsion, le conseil universitaire de l'Université de Sherbrooke (UdeS) a adopté la Politique sur l'utilisation et la création de ressources éducatives libres (Politique 2500-052), ci-après nommée la « Politique sur les REL » (Université de Sherbrooke, 2024).

Cette politique affirme la posture favorable de l'UdeS concernant les REL dans le cadre de sa mission d'enseignement, tout en respectant les dispositions de la Loi canadienne sur le droit d'auteur. Cette dernière s'appuie sur quatre principes :

1. principes relatifs à la connaissance comme un bien commun;
2. principes relatifs à l'inclusion et à l'accès à la réussite;
3. principes relatifs à la production et à la consommation responsable;
4. principes relatifs à la participation et à la collaboration.

Au moment de rédiger cet article, la Politique sur les REL est en vigueur depuis moins d'un an et plusieurs chantiers restent à amorcer. Puisqu'une politique institutionnelle, en même temps qu'elle affirme son positionnement, vise tous les membres de sa communauté universitaire, obtenir des points de vue de ces personnes nous paraissait pertinent alors que leurs réflexions et leurs actions s'appuient désormais sur cette volonté institutionnelle.

## Méthodologie

### Identification des personnes participantes

Nous avons choisi d'inclure sept voix à notre démarche d'entretiens, soit une voix par partie prenante identifiée dans la section Rôles et responsabilités de la Politique sur les REL. Les témoignages sont présentés selon l'ordre dans lequel ils apparaissent.

- a) Lamyae Jdid, doctorante en génie électrique à la Faculté de génie, direction aux affaires académiques du Regroupement étudiant de maîtrise, diplôme et doctorat de l'Université de Sherbrooke (REMDUS), présente le point de vue des personnes étudiantes.
- b) Daniel Chamberland-Tremblay, professeur et vice-doyen à l'innovation et aux partenariats à l'École de gestion, alterne entre le point de vue d'un gestionnaire facultaire et celui d'un enseignant.



- c) Nathalie Roy, doyenne de la Faculté de génie, apporte la perspective d'une direction facultaire.
- d) Chantal St-Louis, directrice générale du Service des bibliothèques et archives (SBA), propose l'optique d'une des unités au centre de cette politique.
- e) Stéphane Roux, directeur général du Service de soutien à la formation (SSF), rappelle les considérants pédagogiques du développement de REL.
- f) Isabelle Dionne, vice-rectrice aux études et à la vie étudiante, évoque la vision de la direction universitaire (rectorat).

Pour certaines parties prenantes, la démarche d'identification d'une personne représentante était simple, soit les directions générales des services pédagogiques et des bibliothèques, soit les services qui réservent des ressources humaines au dossier des REL et à l'éducation ouverte, ainsi que la direction universitaire. Alors que, pour les personnes étudiantes, enseignantes et la représentante facultaire, nous avons dû effectuer des choix.

Pour la personne étudiante, nous voulions d'emblée donner la parole à l'une des deux grandes associations étudiantes de l'Université de Sherbrooke, soit la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke, qui représente la communauté étudiante inscrite à une activité pédagogique du 1<sup>er</sup> cycle, soit le Regroupement étudiant de maîtrise, diplôme et doctorat de l'Université de Sherbrooke (REMDUS) qui représente la communauté étudiante inscrite à une activité pédagogique aux cycles supérieurs. La première association étant en période de changement de personnel, nous avons alors décidé de nous adresser au REMDUS, qui a accepté de déléguer sa direction aux affaires académiques. C'était la première fois que nous étions en communication avec Lamyae Jdid. Toutefois, dans les 18 mois précédents, nous avons sollicité la participation du REMDUS à deux activités de type table ronde au sujet des REL. Il s'agit donc d'un sujet qui a déjà été abordé au sein de cette association étudiante de cycles supérieurs.

Pour la personne enseignante, nous avons effectué une première approche concluante auprès de professeur Chamberland-Tremblay, puisqu'il utilise lui-même des REL dans ses activités pédagogiques et qu'il en a déjà créé et diffusé plus d'une. En le sollicitant, nous savions aussi qu'il serait en mesure d'être critique dans ses interventions. Ses fonctions de vice-doyen à l'innovation et aux partenariats l'amènent à évaluer les opportunités et les défis liés à l'intégration de diverses innovations pédagogiques dans son unité.

Pour la personne représentant une direction facultaire, nous avons effectué une première approche concluante auprès de professeure Roy. Cette dernière était en transition entre son ancien poste de vice-doyenne à la formation et son nouveau rôle de doyenne de la Faculté. La vision d'une nouvelle doyenne avec une sensibilité pour l'enseignement et la formation nous semblait intéressante. Il faut mentionner qu'un début de chantier autour des REL était en train de s'organiser au sein de cette faculté. Nous savions que la professeure Roy avait de l'intérêt pour le sujet des REL et qu'elle serait en mesure d'apporter des éléments de discussion concrets.

## Élaboration des questions

Les cinq questions ont été rédigées conjointement par deux personnes conseillères pédagogiques du SSF et une personne bibliothécaire du SBA. Nous souhaitions obtenir des points de vue distinctifs des parties prenantes sur les mêmes questions.



## Récolte et traitements des réponses

L'ensemble des échanges s'est effectué par courriels personnalisés. La raison principale de ce mode de fonctionnement était la difficulté de regrouper toutes ces personnes en synchrone, alors que nous étions en période de vacances estivales. Une flexibilité d'horaire était nécessaire et l'entrevue par courriel nous a semblé le moyen le plus simple et efficace d'obtenir des réponses. Ainsi, toutes les personnes participantes ont reçu par courriel les mêmes questions, les mêmes consignes et le même délai de réponse.

Une fois les réponses obtenues, nous avons rédigé un premier jet d'article. La majorité des éléments de réponse ont été repris tels quels. Parfois, une reformulation de notre part s'imposait. Ce premier jet d'article a été soumis aux personnes participantes à des fins d'ajustements et d'approbation, et ce, via des courriels personnalisés. Finalement, nous avons tenu compte des ajustements finaux demandés afin de transmettre le plus justement possible les perspectives des différentes parties prenantes.

## Motivations et intérêts

**MARIANNE DUBÉ ET JEAN-SÉBASTIEN DUBÉ :**

**1. Est-ce que la politique sur les REL de l'UdeS influence vos motivations et vos intérêts relativement aux REL, dans le cadre de vos fonctions? Si oui, comment? Sinon, pourquoi?**

**a) LAMYAE JDID (étudiante) :** En tant que représentante des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs, cette politique vient soutenir des valeurs que nous défendons activement : l'accessibilité, l'équité et la réduction des barrières à la réussite. Elle m'encourage à appuyer la promotion des REL comme un levier concret d'inclusion académique et d'autonomisation des étudiantes et étudiants, particulièrement en contexte de maîtrise ou de doctorat où les ressources sont souvent spécialisées et coûteuses.

**b) DANIEL CHAMBERLAND-TREMBLAY (professeur) :** La politique permet de mieux comprendre et de baliser les orientations de l'institution face aux REL. Elle donne un vocabulaire commun et des principes éducatifs pour échanger et réfléchir. Toutefois, elle ne traite pas, en contexte appliqué, des contraintes comme la dynamique de coopération entre universités (collaboration de circonstance, d'opportunité), de l'économie du savoir ou de la nécessité d'animer les REL pour produire de la valeur (découvrabilité, réutilisation et accès au grand nombre).

**c) NATHALIE ROY (doyenne) :** La politique sur les REL est un outil sur lequel mon équipe et moi pouvons nous appuyer afin de faire la promotion auprès du corps enseignant de la pertinence des REL dans le cadre de nos activités pédagogiques.

**d) CHANTAL ST-LOUIS (SBA) :** Cette politique agit à titre de levier déterminant sur le plan de l'accessibilité aux ressources pédagogiques. Elle est un outil institutionnel qui met en lumière une partie importante de notre offre de service et nous donne l'occasion de l'approfondir. Cela se traduit par la nomination d'un bibliothécaire responsable du dossier des REL au sein des bibliothèques, par l'adoption de balises encadrant la production de matériel de formation créé par le SBA et diffusé sous licence ouverte, ainsi que par des collaborations avec d'autres services.



**e) STÉPHANE ROUX (SSF) :** Ce positionnement institutionnel clair et affirmé est en parfaite adéquation avec les valeurs éducatives que porte notre service comme la collaboration, le partage des connaissances, l'optimisation des ressources pédagogiques et la valorisation de l'innovation pédagogique. Il m'apparaît évident que les REL représentent des vecteurs d'équité, de diversité et d'inclusion, favorisant ainsi la réussite étudiante de manière durable. Offrir la possibilité d'étudier à l'université à moindre coût devient alors concret tout en assurant une qualité pédagogique optimale.

**f) ISABELLE DIONNE (rectorat) :** Il m'apparaît clair que ce positionnement est cohérent avec les valeurs de l'UdeS, mais également avec son intention d'en promouvoir la création et l'usage. Ce positionnement constitue une fierté pour moi et, nouvellement en fonction, je m'engage à poursuivre la mise en valeur des REL, leur importance pour l'accès aux études et leur pertinence dans l'avancement des connaissances.

## Défis

**MARIANNE DUBÉ ET JEAN-SÉBASTIEN DUBÉ :**

**2. Quel défi principal entrevoyez-vous – à votre niveau - dans la mise en œuvre de la politique sur les REL?**

**a) LAMYAE JDID (étudiante) :** Le manque de sensibilisation et d'accompagnement des personnes étudiantes. Bien que la politique les inclue comme actrices potentielles de création ou d'adaptation de REL, plusieurs ne connaissent pas ces outils ni les droits qui y sont associés. Il y a un travail important à faire pour démocratiser les connaissances entourant les licences ouvertes et les pratiques éducatives libres auprès de la population étudiante.

**b) DANIEL CHAMBERLAND-TREMBLAY (professeur) :** Plusieurs personnes enseignantes se définissent toujours par la connaissance qu'elles possèdent. Un modèle ouvert peut donner l'impression d'une perte d'expertise, de reconnaissance par les pairs, de contrôle sur la qualité d'un ouvrage ou de retombées financières pour les auteurs. De plus, le fait de ne pas avoir d'éditeurs à proprement parler au sein de notre communauté pour s'occuper du processus d'édition, la personne autrice doit assumer de nouveaux rôles comme l'édition, la révision, la mise en page, la diffusion, etc., qui étaient offerts avec le modèle économique traditionnel.

**c) NATHALIE ROY (doyenne) :** Je vois deux défis principaux. D'abord, il reste à convaincre certaines personnes enseignantes de la pertinence pédagogique et stratégique des REL, ce qui suppose de mieux faire connaître leurs avantages et de déconstruire certains préjugés. D'autre part, pour celles et ceux qui souhaiteraient en produire ou en utiliser, il serait essentiel de mettre en place un processus clair, avec un accompagnement structuré tant sur le plan pédagogique que technique.

**d) CHANTAL ST-LOUIS (SBA) :** Bien faire connaître les particularités des licences d'utilisation des ressources éducatives libres, pour faciliter la compréhension tant des avantages que des limites, de manière à en favoriser l'appropriation. Cela signifie que le personnel du SBA doit d'abord développer une compréhension commune des enjeux propres aux ressources éducatives libres, puis qu'il devra développer des outils pour accompagner les membres de la communauté dans le repérage de REL existantes et le développement de matériel pédagogique en REL, en fonction de leurs besoins.

**e) STÉPHANE ROUX (SSF) :** De garantir l'accessibilité et la qualité pédagogique des REL, tout en respectant les droits d'auteur et les limites budgétaires. Une REL qui n'est pas facilement découvrable représente une perte de valeur considérable. Promouvoir et valoriser les REL produites, notamment à l'UdeS, est un défi qui doit être relevé dans les meilleurs délais pour mieux servir l'intérêt commun.



f) **ISABELLE DIONNE (rectorat)** : Il demeure certaines résistances au regard de la qualité et de la pertinence de rendre disponible gratuitement le fruit de son travail. Il est donc impératif de poursuivre le travail de sensibilisation et la démonstration de l'impact positif des REL.

## Actions prioritaires

**MARIANNE DUBÉ ET JEAN-SÉBASTIEN DUBÉ :**

**3. Dans le cadre de vos fonctions, quelle serait votre ou vos premières actions à effectuer pour concrétiser cette politique?**

a) **LAMYAE JDID (étudiante)** : Coorganiser des ateliers de vulgarisation et de formation sur les REL, à l'intention des personnes étudiantes aux cycles supérieurs. Je souhaiterais aussi intégrer cette thématique dans nos canaux de communication (infolettres, réseaux sociaux, etc.) afin de rendre visibles les initiatives existantes à l'UdeS. Enfin, je verrais d'un bon œil la création d'un programme de reconnaissance ou de bourse pour les étudiantes et étudiants qui créent ou bonifient des REL dans le cadre de leurs projets de cours ou de recherche.

b) **DANIEL CHAMBERLAND-TREMBLAY (professeur)** : Comme responsable de l'innovation à l'École de gestion, ce serait de faire connaître la politique auprès de mes collègues. En second lieu ce serait d'ouvrir une conversation franche et multiperspective sur l'ensemble des impacts liés à l'utilisation et la création de REL au-delà d'une vision idéalisée de l'éducation post-secondaire, afin d'éviter l'*openwashing*<sup>1</sup>. Comme professeur, ce serait probablement d'introduire les éléments clés en préambule de la REL et de faire un lien avec la politique complète.

c) **NATHALIE ROY (doyenne)** : En tant que doyenne, je confierai le mandat de mise en œuvre de la politique sur les REL aux vice-doyens à la formation et aux études supérieures, en cohérence avec nos orientations facultaires. Un plan d'action facultaire en lien avec les REL est d'ailleurs en développement afin d'assurer une approche structurée et adaptée à nos réalités. Personnellement, j'ai identifié des notes de cours que je pourrais rendre disponibles en format REL. Je souhaite entreprendre cette démarche, afin de bien en comprendre les étapes et de pouvoir, par la suite, en faire la promotion.

d) **CHANTAL ST-LOUIS (SBA)** : Les premières actions du SBA consisteront à offrir des activités de sensibilisation, d'information et de formation, notamment en collaboration avec le SSF. Une autre action importante pour le SBA est la participation à la mise en place d'une plateforme partagée Pressbooks pour faciliter la production de REL, à la suite de l'initiative du Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), qui adhère pleinement aux principes d'éducation ouverte. Il sera également essentiel de participer activement aux comités de travail et communautés apprenantes mises en place par le PBUQ, afin d'arrimer le mouvement initié à l'UdeS avec celui de l'ensemble des bibliothèques universitaires québécoises et aussi susciter une mutualisation de l'expertise.

e) **STÉPHANE ROUX (SSF)** : Sensibiliser et former le personnel enseignant, les personnes qui les soutiennent, ainsi que les personnes étudiantes aux avantages et aux bonnes pratiques en matière de REL. Mettre à disposition un environnement collaboratif ouvert à toutes et à tous ainsi que des ressources humaines et financières leur permettant de créer ou d'adapter des REL. De plus, il me semble essentiel d'encourager la collaboration entre les facultés, les centres et les départements pour créer et partager des REL de manière efficiente et innovante.

---

<sup>1</sup> Défini par Wikipédia (2024), l'*openwashing* (dérivé de *greenwashing*) est un terme utilisé pour décrire le fait de présenter quelque chose comme ouvert, alors qu'il ne l'est pas réellement. Dans le contexte de l'*openwashing*, l'ouverture fait référence à la transparence, à l'accès à l'information, à la participation (cocréation et collaboration) et au partage des connaissances.



**f) ISABELLE DIONNE (rectorat) :** À mon avis, il faut documenter les impacts pour toutes les parties prenantes : personnes étudiantes, personnes autrices des REL, institution et communautés. Il s'agira ensuite d'utiliser ces données comme levier pour améliorer nos processus, mieux soutenir la production et en promouvoir l'utilisation.

## Projections

**MARIANNE DUBÉ ET JEAN-SÉBASTIEN DUBÉ :**

### 4. Dans 5 ans...

**a) LAMYAE JDID (étudiante) :** J'aimerais que l'on puisse constater un véritable changement de culture académique à l'UdeS : que les REL soient non seulement connues, mais aussi comprises, utilisées et coconstruites de manière naturelle par la majorité des étudiantes et étudiants. J'espère voir une intégration pleine et entière de la coconstruction de savoirs dans les pratiques pédagogiques, incluant une reconnaissance institutionnelle explicite de l'apport des personnes étudiantes à la création ou à l'amélioration de REL. Cela pourrait se faire notamment par la mise en place d'un système de reconnaissance ou de récompense bien pensé — qu'il s'agisse de bourses, de reconnaissance dans les dossiers étudiants, de crédits ou même de visibilité institutionnelle.

**b) DANIEL CHAMBERLAND-TREMBLAY (professeur) :** Ouf! L'intelligence artificielle va changer radicalement l'éducation. Les modèles d'intelligence artificielle codifient déjà la connaissance. Les REL seront peut-être produites de façon personnalisée et automatisée à partir des grands modèles de langage. La recherche en ligne de ressources (pensons le Google des REL) est un paradigme déjà remis en question. La barrière à la découvrabilité et à la réutilisation devra être vraiment basse pour que toute ressource REL soit utilisée.

**c) NATHALIE ROY (doyenne) :** J'espère que nous aurons intégré l'utilisation des REL et que l'intelligence artificielle sera mise à contribution afin d'exploiter ces ressources intelligemment.

**d) CHANTAL ST-LOUIS (SBA) :** Nous souhaitons contribuer à une meilleure découvrabilité des REL, que ce soit via notre dépôt institutionnel Savoirs UdeS ou d'autres plateformes de dépôt. Nous avons également pour objectif de mettre en place une approche structurée en matière de formation de la communauté. Nous entrevoyons que la politique favorisera le développement d'approches collaboratives interservices et d'une vision innovante en matière d'accessibilité et de diversité des ressources, pour mieux appuyer la réussite étudiante.

**e) STÉPHANE ROUX (SSF) :** Voir une adoption généralisée des REL à l'UdeS, soutenue par des ressources suffisantes et un appui institutionnel solide afin que l'UdeS consolide sa position de leader dans la francophonie.

**f) ISABELLE DIONNE (rectorat) :** Je souhaiterais que les REL constituent une option à considérer parmi les autres (publications scientifiques, ouvrages de référence, littérature grise) pour la diffusion du savoir, en fonction des besoins et des opportunités.



## Varia

MARIANNE DUBÉ ET JEAN-SÉBASTIEN DUBÉ :

5. Tout autre élément que vous souhaiteriez exprimer à ce sujet.

**a) LAMYAE JDID (étudiante) :** Les REL représentent une opportunité de transformation culturelle pédagogique : celle de bâtir, ensemble, un patrimoine éducatif collectif, vivant et accessible. Pourtant, leur création demeure aujourd'hui une tâche exigeante, souvent perçue comme un effort sans retour immédiat. Sans mécanismes concrets de valorisation, il est difficile d'enrayer cette perception. C'est pourquoi l'adoption d'une politique institutionnelle devient essentielle. En se dotant d'une telle politique, l'Université de Sherbrooke s'inscrit pleinement dans une dynamique d'innovation et de responsabilité sociale, à condition que cette vision soit portée, soutenue et vécue par l'ensemble de la communauté universitaire.

**b) DANIEL CHAMBERLAND-TREMBLAY (professeur) :** La réflexion sur les REL comme objet éducatif est trop limitée. Elle doit se faire dans une perspective plus vaste avec des activités allant de l'idéation jusqu'à la valorisation par l'usage répété, un écosystème d'affaires de l'éducation (incluant maintenant des entreprises privées productrices de formation), des parties prenantes internes pas toujours alignées sur les objectifs des institutions universitaires et une concurrence sur les ressources.

**c) NATHALIE ROY (doyenne) :** La mise en œuvre des REL est une belle occasion de renforcer notre contribution à l'éducation universitaire francophone. En développant et en partageant des ressources de qualité en français, nous participons activement à la diffusion du savoir, tout en affirmant notre place dans un réseau plus large de collaboration et de rayonnement.

**d) CHANTAL ST-LOUIS (SBA) :** Cette politique s'inscrit pleinement dans les missions et les valeurs de l'UdeS et s'accorde parfaitement avec les fondements essentiels des sciences de l'information. En cela, nous sommes fiers que le SBA puisse contribuer à son adoption et à son déploiement dans les activités de l'institution.

**e) STÉPHANE ROUX (SSF) :** Il serait judicieux que les directions d'autres établissements d'enseignement supérieur favorables aux REL adoptent une position officielle similaire à celle de l'UdeS. La mise en commun des expertises et ressources permettrait de promouvoir, d'utiliser et de concevoir des REL de qualité. Dans cette perspective d'investissement social durable, il conviendrait de solliciter le soutien financier de fondations engagées en faveur de la réussite éducative afin de réaliser des projets ayant un impact direct sur le plus grand nombre d'étudiants et d'étudiantes.

**f) ISABELLE DIONNE (rectorat) :** L'UdeS souhaite être un modèle en matière d'accessibilité à la formation et au savoir, pour toutes les personnes, dans tous les contextes de vie. La valorisation des REL est donc en cohérence avec les valeurs qu'elle porte.

## Conclusion

Ce croisement de perspectives des différentes parties prenantes concernant la Politique sur les REL de l'Université de Sherbrooke a permis de faire émerger des postures et des visions qui offrent une représentation éloquente de certaines dynamiques au sein de la communauté universitaire.

Les points de vue exprimés révèlent une convergence d'intérêts et de valeurs autour de la Politique sur les REL, tout en reflétant la diversité des perspectives selon les rôles occupés. Cette politique est perçue comme un levier stratégique pour promouvoir l'accessibilité, l'équité et l'innovation pédagogique. Toutefois, sa mise en œuvre soulève des préoccupations concrètes, notamment en matière de reconnaissance, de découvrabilité et de soutien à la production et à l'utilisation des REL.



Des entretiens réalisés pour le présent article se dégagent un consensus voulant que la sensibilisation, la formation et la mise en œuvre d'actions structurantes sont essentielles pour mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire. Ce qui représente un défi pour certaines personnes constitue plutôt une priorité pour d'autres. Qu'il s'agisse de formation, de valorisation, de collaborations interservices ou de documentation des impacts, les pistes d'action proposées témoignent d'un engagement envers une transformation durable des pratiques éducatives.

Plus largement, des pistes d'action avaient déjà été identifiées lors d'une table ronde universitaire organisée dans le cadre du lancement de la Politique sur les REL en février 2024. Cet événement a réuni toutes les parties prenantes mentionnées dans la politique (alors représentées par des personnes différentes de celles ayant participé aux entretiens en vue de cet article). L'action jugée prioritaire par l'ensemble des participants consiste à renforcer la formation et l'information sur les REL, notamment par le biais de conférences, d'ateliers, de webinaires, d'articles ou d'espaces réservés dans les infolettres facultaires.

La seconde priorité est de mettre à disposition des fonds universitaires et facultaires pour soutenir la création et l'utilisation des REL. Ces fonds peuvent servir à l'embauche d'étudiantes et d'étudiants pour la création de REL, ou de personnes professionnelles en révision linguistique, en graphisme ou expertes de contenu. Une étude menée aux États-Unis par Spilovoy *et al.* (2020) révèle que la sensibilisation des personnes enseignantes aux REL est plus élevée lorsque l'initiative est portée aussi au niveau institutionnel. La Politique sur les REL s'inscrit ainsi parmi les premières actions structurantes entreprises par l'Université de Sherbrooke, mais elle ne saurait suffire à elle seule. Des mesures concrètes de soutien, de formation et de valorisation devront suivre pour instaurer une véritable culture d'ouverture au sein de l'établissement. Les REL semblent être perçues par les différentes parties prenantes, non seulement comme des ressources pédagogiques, mais aussi comme des vecteurs de transformation institutionnelle offrant l'opportunité de constituer un patrimoine éducatif collectif, vivant et accessible, à condition que cette vision soit portée activement par l'ensemble d'une communauté universitaire.

Comme mentionné en introduction, pour faire progresser et pérenniser les initiatives en matière de REL et d'éducation ouverte au sein des établissements d'enseignement supérieur, Morgan *et al.* (2021) ont identifié quatre axes essentiels : 1) le plaidoyer, 2) les politiques, 3) le leadership et 4) la culture institutionnelle. En adoptant une politique institutionnelle, l'université affirme clairement sa posture favorable envers l'utilisation, la création et la diffusion des REL. D'ailleurs, les cinq établissements canadiens d'enseignement supérieur ayant participé à l'étude de Morgan *et al.* (2021) soulignent que la pérennité des initiatives repose sur une combinaison de stratégies et d'activités ascendantes et descendantes. Les cas de figure où l'on retrouve principalement des initiatives ascendantes finissent souvent par s'essouffler et par tranquillement s'estomper. À l'Université de Sherbrooke, la Politique sur les REL constitue une action descendante, tandis que d'autres initiatives, comme celles liées à la production et à la diffusion de REL, relèvent d'une dynamique ascendante. En effet, depuis 2021, la collection REL<sup>2</sup> disponible dans le dépôt universitaire a enregistré plus de 100 000 téléchargements pour les 53 ressources déposées à l'initiative de personnes enseignantes. Cette collection, mise en place par le SBA, répond à une demande des personnes enseignantes souhaitant un moyen de diffusion pour leurs REL.

L'impact que la généralisation des outils d'intelligence artificielle a et continuera d'avoir sur le monde de l'éducation et notamment sur l'enseignement supérieur fait aussi partie des préoccupations. En réponse à ce bouleversement des pratiques, l'Université de Sherbrooke a mis sur pied un groupe de travail (GT) sur l'approvisionnement des intelligences artificielles génératives (IAg). Ce GT s'est inspiré des pratiques d'éducation ouverte pour travailler en mode interprofessionnel afin de valoriser les différentes perspectives

---

<sup>2</sup> La collection REL est accessible à <https://usherbrooke.scholaris.ca/collections/b7f1e815-0ab0-4937-bc24-6b5c3b1c5a67>.



des membres qui le composent. De plus, ce groupe a choisi de diffuser l'ensemble de ses extraits sous licence CC BY. De l'avis de certains membres de ce groupe, c'est l'intelligence collective qui nous permettra d'appivoiser les intelligences artificielles. L'éducation ouverte et les REL constituent sans aucun doute des mécanismes qui favorisent l'émergence de cette intelligence collective, notamment par une approche d'ouverture et de cocréation, mais aussi par la mutualisation des ressources pédagogiques.

## Liste des références

- Morgan, T., Childs, E., Hendricks, C., Harrison, M., DeVries, I., et Jhangiani, R. (2021). How Are We Doing with Open Education Practice Initiatives? Applying an Institutional Self-Assessment Tool in Five Higher Education Institutions. *The International Review of Research in Open and Distributed Learning*, 22(4), 125-140. <https://doi.org/10.19173/irrodl.v22i4.5745>
- Openwashing (2024, décembre). Dans Wikipédia. <https://en.wikipedia.org/w/index.php?title=Openwashing&oldid=1263866166>
- Spilovoy, T., Seaman, J., et Nate, R. (2020). The impact of OER initiatives on faculty selection of classroom materials. Bay View Analytics. <https://onlinelearningsurvey.com/reports/impactofocerinitatives.pdf>
- UNESCO (2019, novembre). Recommandation sur les ressources éducatives libres (REL). UNESCO. <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/recommendation-open-educational-resources-oer>
- Université de Sherbrooke (2024). Politique sur l'utilisation et la création de ressources éducatives libres [Politique institutionnelle]. Université de Sherbrooke. Sous licence CC BY. <https://zenodo.org/records/14834607>

## Abstract / Resumen / Resumo

### Building an OER Culture: The Position of the University of Sherbrooke

#### ABSTRACT

Since 2019, the University of Sherbrooke (Quebec, Canada) has been carrying out projects and taking concrete actions to actively engage its community in the development, promotion, and integration of open educational resources (OER) as part of its teaching mission. In November 2024, in a context where equitable access to quality French-language knowledge was becoming a concern, the institution's university council took a favorable position on OERs by adopting the Policy on the Use and Creation of Open Educational Resources (Policy 1500-052). Through interviews with the main stakeholders in this policy (students, teaching staff, faculty management, student and training support services, and university management), the article recounts the reflective process behind this policy and highlights its reception and implementation within the community. By documenting this initiative, the article aims to share a case study with other institutions wishing to engage in a similar process, while contributing to collective reflection on the future of OERs in higher education throughout the French-speaking world.

**Keywords:** open educational resources (OER), open education, institutional policy, governance, higher education, University of Sherbrooke



## Construir una cultura de los REA: la postura de la Universidad de Sherbrooke

### RESUMEN

Desde 2019, la Universidad de Sherbrooke (Quebec, Canadá) lleva a cabo proyectos y emprende acciones concretas para involucrar activamente a su comunidad en el desarrollo, la promoción y la integración de los recursos educativos abiertos (REA) en el marco de su misión docente. En noviembre de 2024, en un contexto en el que el acceso equitativo al conocimiento francófono de calidad se convierte en una preocupación, el Consejo Universitario de la institución se posicionó a favor de los REA al adoptar la Política sobre el uso y la creación de recursos educativos abiertos (Política 1500-052). A través de entrevistas realizadas con las principales partes interesadas en esta política (estudiantes, personal docente, dirección de la facultad, servicios de apoyo a los estudiantes y a la formación, así como la dirección de la universidad), el artículo relata tanto el proceso reflexivo que hay detrás de esta política como la acogida y la movilización de dicha política dentro de su comunidad. Al documentar esta iniciativa, el artículo pretende compartir un caso concreto con otras instituciones que deseen emprender una iniciativa similar, al tiempo que contribuye a la reflexión colectiva sobre el futuro de los REA en la enseñanza superior en toda la francofonía.

**Palabras clave:** recursos educativos abiertos (REA), educación abierta, política institucional, gobernanza, educación superior, Universidad de Sherbrooke

## Construir uma cultura de REA: a posição da Universidade de Sherbrooke

### RESUMO

Desde 2019, a Universidade de Sherbrooke (Quebec, Canadá) desenvolve projetos e empreende ações concretas para envolver ativamente a sua comunidade no desenvolvimento, promoção e integração de recursos educacionais abertos (REA) no âmbito da sua missão de ensino. Em novembro de 2024, num contexto em que o acesso equitativo ao conhecimento francófono de qualidade se tornou uma preocupação, o Conselho Universitário da instituição posicionou-se favoravelmente em relação aos REA, adotando a Política sobre a utilização e criação de recursos educacionais abertos (Política 1500-052). Através de entrevistas realizadas com as principais partes interessadas nesta política (estudantes, pessoal docente, direção da faculdade, serviços de apoio aos estudantes e à formação, bem como a direção da Universidade), o artigo relata tanto o processo reflexivo por trás desta política como destaca a receção e a mobilização de tal política dentro da sua comunidade. Ao documentar esta iniciativa, o artigo visa partilhar um caso com outras instituições que desejam se engajar em uma abordagem semelhante, contribuindo para a reflexão coletiva sobre o futuro dos REA no ensino superior em toda a francofonia.

**Palavras-chave:** recursos educacionais abertos (REA), educação aberta, política Institucional, governança, ensino superior, Universidade de Sherbrooke